

## **COMITE TECHNIQUE LOCAL du 06/10/2020**

*Les représentants de la CFTC ont alerté la direction sur les attentes des agents du Loiret dans leur déclaration liminaire.*

*En effet, depuis la fin du confinement, le moral des agents et /ou l'ambiance de travail se dégradent continuellement. La prime « COVID » et les ponctions sur les congés et RTT n'y sont pas étrangères. La mise en place d'une nouvelle organisation de travail ne pourra pas aboutir si les moyens qui lui seront consacrés sont insuffisants.*

*Une communication rapide et uniforme envers l'ensemble des agents doit être recherchée notamment sur les sujets concernant chacun d'entre eux comme le télétravail ou bien le retour d'expérience ou RETEX.*

*Pour la CFTC il est urgent de remettre l'humain au cœur de toute réflexion concernant l'évolution rapide de nos métiers.*

### **Bilan social de la DRFIP du Loiret**

Ont été principalement abordés le bilan de la formation professionnelle, le tableau de bord de veille sociale, le bilan de l'activité des conseillères en qualité de vie au travail (CQVT) et le bilan du CHSCT entre autres.

#### ***- Formation professionnelle***

Seul le bilan pour 2019 a pu être présenté. Le confinement n'a pas permis de dérouler un plan de formation. De manière synthétique, en 2019, le nombre de journées de formation a diminué mais le nombre d'agents formés a augmenté.

Une nette amélioration est observée quant à l'e.formation pour laquelle on observe une baisse du taux d'abandon et d'absentéisme.

Dans le département, 45 agents n'ont suivi aucune formation entre 2016 et 2018.

Depuis le déconfinement, la formation en présentiel est principalement tournée vers la préparation aux concours.

Il est précisé que les formations en présentiel nécessitent un strict respect des gestes barrières. C'est pourquoi certains stagiaires ne peuvent être inscrits aux formations demandées.

#### *- Entretiens professionnels*

En 2019, une baisse des recours hiérarchiques et de la saisine de la CAPL est observée.

**Il est rappelé qu'à compter de 2021 et la suppression des CAP, seule une introduction d'instance devant le tribunal administratif sera possible en cas de contestation des termes du recours hiérarchique.**

#### *- Bilan des actions diligentées en matière de conditions de vie au travail*

##### \* Activité des conseillères qualité de vie au travail (CQVT)

En 2019, les conseillères en qualité de vie au travail sont intervenues à l'initiative des agents.

Les deux conseillères en qualité de vie au travail ont fait connaître qu'elles souhaitaient mettre fin à leur mission au 31/12/2020.

Les conseillères en qualité de vie au travail ont une mission indispensable dans notre département. Elles assurent une mission d'écoute et de médiation indispensable en cas de tensions ou d'incompréhension dans les services.

Même si d'autres acteurs comme l'assistant de prévention ou l'assistante sociale peuvent être amenés à intervenir dans certains cas, la mission dévolue aux CQVT ne saurait disparaître.

**La CFTC estime que les CQVT risquent d'être fortement sollicitées à l'avenir et que leur rôle est essentiel auprès des agents.**

##### \* Bilan du CHSCT

2019 a vu un déploiement important de la formation aux conditions de vie au travail (CVT). 260 agents ont suivi ces formations, soit une progression de 56 % par rapport à 2018.

De nombreuses formations ont pu être délocalisées afin que de nombreux agents puissent y participer.

# SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

## SECTION DU LOIRET

### Agir pour ne pas Subir



#### - *Tableau de bord de veille sociale (TBVS)*

Pour mémoire, 10 indicateurs « socles » permettent de donner des indications sur l'état du département en matière sociale dont le taux de couverture des effectifs, le nombre de congés maladie, le nombre de jours de congés transférés sur le compte épargne temps, volume des écrêtements, le taux de rotation des agents, le nombre d'actes de violence ou physique d'origine interne ou externe, le nombre de recours dans le cadre de l'entretien professionnel, le nombre d'emplois non pourvus.

Pour notre département, le nombre d'emplois non pourvus ainsi que le taux de rotation des agents augmentent. Cela traduit les effets du nouveau réseau de proximité (NRP) ou l'anticipation des effets de ce dernier.

Pour pallier le manque de personnel, la DRFIP a été autorisée à recruter 3 agents C contractuels (durée du contrat 3 ans renouvelable 1 fois) dans les services suivants dans lesquels une vacance d'emplois sans titulaire est observé :

- GPP (gestion des patrimoines privés) ;
- SFACT
- SIP Orléans Est

### **Changement d'horaires de réception du public**

Tout changement d'horaires d'ouverture proposé à la direction doit, au préalable, recueillir l'adhésion des agents. La logique des changements d'horaire découle de l'harmonisation de l'accueil dans les différents sites.

La démarche poursuivie est différente selon les services :

- Trésoreries spécialisées

Le réajustement de la plage d'ouverture est proposé dans l'optique du transfert vers les Services de Gestion Comptables (SGC).

- Trésoreries implantées dans des centres de finances publiques

Pour la Trésoreries amendes, les horaires d'ouverture seront identiques à ceus du SIP d'Orléans Est.

# SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

## SECTION DU LOIRET



### Agir pour ne pas Subir

---

- Pour le Centre des Finances Publiques de Gien

Les horaires d'accueil sont différents entre le SIP et la Trésorerie. Cette expérience menée en période de crise sanitaire donne satisfaction à l'ensemble des agents concernés.

- SPFE

La modification des horaires d'ouverture découlent de l'application de l'instruction du 5 août 2020.

**La CFTC regrette que l'ordre du jour de ce premier CTL post COVID ait été aussi dense et que certains points de l'ordre du jour n'aient été que survolés.**

**La CFTC DGFIP Loiret, qui privilégie le dialogue et les échanges constructifs, regrette que le rapport d'activité n'ait pas fait l'objet d'échanges plus approfondis**

**La CFTC DGFIP Loiret aurait préféré que le CTL se déroule sur la journée afin de pouvoir aborder tous les sujets plus sereinement.**

Dans le contexte actuel, les élus de la CFTC restent à votre écoute. Si vous le souhaitez, nous pouvons aussi vous transmettre les informations locales par mail.

Dans ce cas, merci de le demander par mail à [stephaniemounier@gmail.com](mailto:stephaniemounier@gmail.com).

**Si vous voulez rester informés, comme pendant le confinement ... inscrivez vous !**

-

***Vos représentants en CTL, Joseph SURAND-Trésorerie Gien Municipale/ Sylvie SAMAT-P1 Coligny sont élus pour poser vos questions lors des prochaines réunions. Contactez les !***

---

Secrétaire départementale : Sylvie SAMAT  
E-mail : [cftc.dr45@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.dr45@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Internet : <http://www.cftc-dgfip.fr>

**CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF**